



# **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

## **Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball**

### **SOMMAIRE**

<b>RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRN M.....</b>	<b>2</b>
<b>PRÉ NATIONALE MASCULINE .....</b>	<b>2</b>
<b>RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RM2.....</b>	<b>4</b>
<b>RÉGIONALE MASCULINE 2 .....</b>	<b>4</b>
<b>RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RM3.....</b>	<b>6</b>
<b>RÉGIONALE MASCULINE 3 .....</b>	<b>6</b>
<b>RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRN F.....</b>	<b>7</b>
<b>PRÉ NATIONALE FÉMININE.....</b>	<b>7</b>
<b>RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RF2 .....</b>	<b>9</b>
<b>RÉGIONALE FÉMININE 2 .....</b>	<b>9</b>

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE MASCULINE**

### **ARTICLE 1 – ÉPREUVES**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE MASCULINE sur deux secteurs**

**Un championnat à 14 équipes pour le secteur Bourgogne**

**Un championnat à 10 équipes pour le secteur Franche Comté,**

### **ARTICLE 2**

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

### **ARTICLE 3 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- a) Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- b) Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente, selon le Règlement,
- c) Les équipes issues de la division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier RM2,
- d) En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division telle que prévue pour chaque secteur.

### **ARTICLE 4 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE**

Les équipes sont réparties en **1** poule de 14 équipes disputant des rencontres aller-retour pour le secteur Bourgogne et 1 poule de 10 équipes disputant une 1ère phase Aller et Retour et une 2ème phase Play Off, Play Down, pour le secteur Franche Comté.

#### **TITRE DE CHAMPION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Le titre de champion de Bourgogne Franche Comté est attribué à l'équipe vainqueur de la finale inter secteurs.

#### **ACCESSION EN NATIONALE MASCULINE 3**

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat de chaque secteur accède au championnat NM3.

#### **RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 2**

Pour le secteur Bourgogne les équipes classées 13ème et 14ème seront reléguées en championnat RM2 pour la saison suivante.

Pour le secteur Franche Comté l'équipe classée 10ème sera reléguée en championnat RM2 pour la saison suivante.



## **ARTICLE 5 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA pour les deux secteurs.

## **ARTICLE 6 – HORAIRE DES RENCONTRES**

Pour le secteur Bourgogne, l'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.

Cet horaire peut-être également fixé au samedi 20h00 par l'association sportive recevante uniquement si la demande est formulée avant la publication définitive des calendriers et ce pour l'ensemble de la saison.

Pour le secteur Franche Comté, l'heure officielle des rencontres est fixée le samedi à 20h30.

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 2**

### **ARTICLE 1**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **REGIONALE MASCULINE 2 sur deux secteurs**

**Un championnat à 12 équipes pour le secteur Bourgogne**

**Un championnat à 12 équipes pour le secteur Franche Comté,**

### **ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Pour le secteur Bourgogne, Les équipes issues de la division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier RM3,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes pour le secteur Bourgogne et **12** équipes pour le secteur Franche Comté

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

### **ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE**

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour du secteur Bourgogne et du secteur Franche Comté.

#### **TITRE DE CHAMPION**

##### **SECTEUR BOURGOGNE**

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

##### **SECTEUR FRANCHE COMTE**

Le titre de champion du secteur Franche Comté est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

#### **ACCESSION EN PRÉ NATIONALE MASCULINE**

Pour le secteur Bourgogne, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> à l'issue du championnat accèdent au championnat PNM.

Pour le secteur Franche Comté seule la 1<sup>ère</sup> équipe accède à la PNM.

#### **RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 3**

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application des règlements généraux



## **ARTICLE 4 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

## **ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES**

Pour le secteur Bourgogne, l'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h15 ou 15h30. Cet horaire peut-être également fixé au samedi 20h00 par l'association sportive recevante uniquement si la demande est formulée avant la publication définitive des calendriers et ce pour l'ensemble de la saison.

Pour le secteur Franche Comté idem mais pour le samedi : 20h30

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

### **RÉGIONALE MASCULINE 3**

#### **ARTICLE 1**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE MASCULINE 3 pour le secteur Bourgogne

#### **ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

#### **ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE**

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

##### **TITRE DE CHAMPION DU SECTEUR BOURGOGNE**

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

##### **ACCESSION EN REGIONALE MASCULINE 2**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> à l'issue du championnat accèdent au championnat RM2.

##### **RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

Les équipes classées 9-10-11 et 12 seront reléguées en championnat Départementaux pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application des règlements généraux

#### **ARTICLE 4 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

#### **ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES**

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h15 ou à 15h30.

Cet horaire peut-être également fixé au samedi 20h00 par l'association sportive recevante uniquement si la demande est formulée avant la publication définitive des calendriers et ce pour l'ensemble de la saison.



## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE FÉMININE**

### **ARTICLE 1 – ÉPREUVES**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE FEMININE sur deux secteurs**

**Un championnat à 10 équipes pour le secteur Bourgogne**

**Un championnat à 8 équipes pour le secteur Franche Comté,**

### **ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement pour le secteur Bourgogne,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

### **ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE**

Secteur Bourgogne : les équipes sont réparties en **1** poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour

Secteur Franche-Comté : 8 équipes disputant une 1ère phase Aller et Retour et une 2ème phase de Play Off, Play Down.

#### **TITRE DE CHAMPION**

##### **SECTEUR BOURGOGNE**

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

##### **SECTEUR FRANCHE COMTE**

Le titre de champion du secteur Franche Comté est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue des Play Off. .

#### **ACCESSION EN NATIONALE FEMININE 3**

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat de chaque secteur accède au championnat NF3.

#### **RELEGATION EN REGIONALE FEMININE 2**

Pour le secteur Bourgogne les équipes classées 9 et 10 seront reléguées en championnat RF2 pour la saison suivante.



Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

#### **ARTICLE 4 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

#### **ARTICLE 10.5 - HORAIRE DES RENCONTRES**

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.

Cet horaire peut-être également fixé au samedi 20h00 par l'association sportive recevante uniquement si la demande est formulée avant la publication définitive des calendriers et ce pour l'ensemble de la saison.

Pour la Franche Comté, il peut être fixé à 20h30.



## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE FÉMININE 2**

### **ARTICLE 1**

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE Féminine 3 pour le secteur Bourgogne

### **ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS**

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

### **ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE**

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

#### **TITRE DE CHAMPION DU SECTEUR BOURGOGNE**

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue du championnat.

#### **ACCESSION EN PRÉ NATIONALE FÉMININE**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> à l'issue du championnat accèdent au championnat PNF.

#### **RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

Les équipes classées 9-10-11 et 12 seront reléguées en championnat Départemental pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application des règlements généraux.

### **ARTICLE 4 – CLASSEMENT**

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

### **ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES**

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h15 ou à 15h30.

Cet horaire peut-être également fixé au samedi 20h00 par l'association sportive recevante uniquement si la demande est formulée avant la publication définitive des calendriers et ce pour l'ensemble de la saison.